



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno HURE, Maire.

Etaient présents : BELLAMY Jean-Marc – CANDOTTO-CARNIEL Annette - DAMIEN Jacques
DUBUISSON Nathalie - Sylvain HAMEL - LEVAVASSEUR Astride - PLANCHOU Claude -
SANNIER Daniel - - STEUX Armelle - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-Claude -
ZWAARDEMAKER David

Pouvoirs : SIMON Brigitte à VAUDANDAINE Marie-Claude - PIGNE Marie-Fernande à SANNIER Daniel

Secrétaire de séance : Jacques DAMIEN

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de 4 sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Cession du car scolaire à la Régie des Transports
2. Régie des Transports – Durée d'amortissement des biens
3. Inscription budgétaire de la participation a Syndicat Intercommunal du CES de Duclair
4. Convention avec la CREA pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie / 2ème période du dispositif/ Autorisation de signer la convention.

A l'unanimité.

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2014.

Après lecture sommaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Cession du car scolaire par la commune Acquisition par la Régie des Transports	030-2014
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Considérant l'organisation du système de transport scolaire,

Etant donné que l'ancien bus scolaire n'était plus aux normes, et qu'un nouveau a été acquis par la commune en 2013,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **décide** de revendre le bus scolaire IVECO à la Régie des Transports, pour un montant de 147 529 €.
- **précise** que la recette de cette vente sera inscrite à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » du budget communal.
- **sortir** le bien de l'inventaire communal.

A l'unanimité

**Durée d'amortissement des biens –
Budget Régie des Transports****031-2014**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle, dans le cadre de la comptabilité Régie des transports (nomenclature M43), il convient d'amortir certains biens quelque soit la taille de la commune.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition de M. le Maire à l'exception :

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Véhicule de transport collectif	10 ans
Subvention d'équipement	10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité

Budget Régie des Transports 2014**032-2014**

M. SANNIER demande que lui soit expliqué le compte 6573 (2000 €).

M. DAMIEN précise que cette dépense est une participation versée à la CREA en fonction du nombre d'enfants inscrits.

M. HAMEL demande si un prêt du car est envisagé aux associations. M. le Maire doit se rapprocher de la CREA à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le budget équilibré comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	32 524.00	Fonctionnement	32 524.00
Investissement	147 529.00	Investissement	147 529.00
	180 053.00		180 053.00

Contributions organismes de regroupement - Année 2014**033-2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inscription au budget primitif 2014 des participations devant être attribuées aux organismes suivants :

Article 6554

- Syndicat Intercommunal COLLEGE DE DUCLAIR

8 134.00 €

A l'unanimité.

Taux des taxes locales directes 2014**034-2014**

M. DAMIEN explique le versement de la compensation TEOM par la CREA, d'où l'application d'une baisse du taux des impôts fonciers afin d'éviter une hausse sur la facture des hénouvillais.

M. SANNIER se fait le porte-parole de Mme PIGNE qui sollicite une baisse de la taxe d'habitation. M. SANNIER rappelle que les taux n'augmentent pas, mais les bases augmentant le montant des impôts à régler par les contribuables augmentent.

M. SANNIER fait une synthèse à l'assemblée délibérante du document transmis à M. DAMIEN sur le comparatif des taux et bases d'imposition depuis 2005.

M. DAMIEN suggère aux élus de se réunir dans une prochaine commission finances afin d'approfondir l'augmentation ou la baisse des taux d'imposition, il rappelle également la position de la commission des finances qui n'a pas souhaité baisser les autres taux d'imposition et il en expose les raisons :

Si baisse des taux il y a, il faut que ce soit significatif au minimum de 50 € par an pour le contribuable. Pour atteindre cet objectif il serait nécessaire de baisser l'ensemble des taux de 5%. Le bilan pour la commune sur 6 ans conduit à une baisse des ressources d'environ 126000 € et conduirait la commune à emprunter davantage ou moins investir.

Il est important de prévoir que les dotations du Département et de l'Etat sont en baisse et que ce sera probablement encore plus marqué dans les années futures. Il faut faire attention à ne pas baisser les impôts pour les ré-augmenter ensuite.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal confirment la position de la commission des finances et approuvent les taux 2014 suivants, proposés par la commission des Finances :

- Taxe d'habitation : 18.87 %
- Taxe sur le foncier bâti : 30.46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 55.07 %

A la majorité
(1 abstention – 14 POUR)

Subventions aux associations – Année 2014**035-2014**

M. DAMIEN précise que la subvention allouée à l'ADMR les années précédentes, sera supportée par le budget CCAS, dorénavant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité (2 élus ne prenant pas part au vote), les subventions devant être attribuées aux associations et organismes suivants :

Article	Intitulé	BP VOTE
657362	CCAS	3 000,00
6574	Subvention associations	15509,00
	Accueil des écoliers	1 600,00
	Amicale des Sapeurs Pompiers St MartiNBoscherville	100,00
	Anciens Combattants	250,00
	APECHE	800,00
	Associat° syndicale Prairies de la Boucle	150,00

	Association boucles de Roumare	200,00
	Au fil du temps	1 000,00
	BADHENO	300,00
	Base de plein Air Hénouville	1500,00
	Club Hénouville Danse de Salon	60,00
Article	Intitulé	BP VOTE
	Comité des fêtes	2 000,00
	Coopérative scolaire élémentaire	1 435,00
	Coopérative scolaire maternelle	1 300,00
	DDEN	51,00
	GDH	1 500,00
	Hénouville rando	230,00
	Jardin d'Eveil	340,00
	Le Relais des Arts	600,00
	Musiques en Boucles	1 450,00
	Sport à Loisir	43,00
	Tennis Club Hénouville	600,00

SDE76 - Programme des travaux 2014

036-2014

Monsieur le Maire explique les différents programmes. Début des travaux programmés du 2ème semestre 2014.

Pour 2015, il faudra penser à la RD982 (3è phase).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'inscription de travaux d'effacements et d'éclairages publics au Budget Primitif communal 2014 et adopte les plans de financement suivants :

opération : grande rue

Taux de subvention

	SDE76	Commune
Eclairage public indépendant et/ou matériel d'éclairage public lié à une tranche d'extension, d'effacement et/ou de renforcement	60%	40%
Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) en éclairage public	75%	25%
TVA		FCTVA
France télécom seul		100%
TVA		Non récupérable

Proposition pour la ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public indépendant

- Mise en place de deux lanternes

Pour un montant de travaux de **2 671.20€ HT** dont **2 671.20€** subventionnable, le plan de financement s'établit comme suit :

	SDE76	COMMUNE
	1602.72	1602.72
Montant global des opérations	3 205.44 € TTC	

opération : sente piétonne rue du stade jusqu'au pré des jonquilles

Taux de subvention

	SDE76	Commune
Eclairage public indépendant et/ou matériel d'éclairage public lié à une tranche d'extension, d'effacement et/ou de renforcement	60%	40%
Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) en éclairage public	75%	25%
TVA		FCTVA
France télécom seul		100%
TVA		Non récupérable

Proposition pour la ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public indépendant

- Établissement de 72 ml de réseau d'éclairage public souterrain;
- Mise en place d'un mât de hauteur 4m, équipé d'une lanterne de type "Amandine" 70W;

Pour un montant de travaux de **6 910,55€ HT** dont **6 910,55€** subventionnable, le plan de financement s'établit comme suit :

	SDE76	COMMUNE
	4 146.33	4 146.33
Montant global des opérations	8 292.66 € TTC	

opération: route de la mairie (entre Résidence les tilleuls et allée du parc)

Taux de subvention

	SDE76	Commune
Eclairage public indépendant et/ou matériel d'éclairage public lié à une tranche d'extension, d'effacement et/ou de renforcement	60%	40%
Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) en éclairage public	75%	25%
TVA		FCTVA
France télécom seul		100%
TVA		Non récupérable

Proposition pour la ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public indépendant

- Mise en place de 5 mât(s) de hauteur 7 m, chacun équipé d'une lanterne de type "SHP" 150W;
- Mise en place de 3 prises guirlandes
- Etablissement de 240 ml de réseau d'éclairage public souterrain;

Pour un montant de travaux de **37 434.36€ HT** dont **36 609.37€** subventionnable, le plan de financement s'établit comme suit :

	SDE76	COMMUNE
	21 965.62	22 955.61
Montant global des opérations	44 921.23 € TTC	

opération: Allée du Parc jusqu'au rond-point RD67/RD86

Financement SDE76 et participation communale

	SDE76	Commune
Réseau électrique	26 306.00	11 274.00
Réseau d'éclairage public	2 849.00	1 221.00
TVA	7516.00	814.00
Sous TOTAUX TTC	36 671.00	13 309.00
TOTAL TTC	49 980.00 €	

Proposition pour la ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public indépendant

- Mise en place de 5 mât(s) de hauteur 7 m, chacun équipé d'une lanterne de type "SHP" 150W;

Pour un montant de travaux de **22 985.38€ HT** dont **22 210.57€** subventionnable, le plan de financement s'établit comme suit :

	SDE76	Commune
Participation EP hors Maîtrise de la Demande de l'Energie	13 326.34	8 884.23
Travaux non subventionnables		774.81
TVA (récupérable FCTVA)		4597.08
Sous TOTAUX TTC	13 326.34	14 256.12
TOTAL TTC	27 582.46 €	

Financement global de l'opération

	SDE76	COMMUNE
	49 997.34	27 565.12
Montant total des opérations	77 562.46 € TTC	

Budget communal – Investissements 2014

037-2014

M. DAMIEN présente les différentes orientations budgétaires.

Un débat s'engage sur l'inscription d'une dépense relative à l'installation d'une réserve incendie servant à alimenter les futures parcelles du lotissement de M. LEFEBVRE, à l'Orée de la Forêt.

M. URSIN estime qu'il est dommageable d'imposer cette réserve à la commune. De ce fait, à l'avenir la commune sera aussi dans l'obligation de financer les réseaux. M. le Maire précise que c'est déjà le cas pour les réseaux électriques, d'où la signature de convention avec les lotisseurs pour le remboursement de ces frais à la commune.

M. HAMEL propose de ne pas inscrire cette dépense au budget et de répercuter la somme en dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'inscription des investissements suivants au Budget Primitif communal 2014.

Articles	Désignation	BP 2014
2031	Frais d'études	19 000 €
2033	Frais d'insertion	1 000 €
2041582	Bâtiments et installations (SIER)	62 000 €
2111	Achat de terrain Rue Bethléem	40 000 €
Articles	Désignation	BP 2014
2135	Travaux classe Ecole élémentaire	3 200 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	500 €
2161	Œuvres d'art	500 €
2182	Véhicule services techniques	22 786 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000 €
2184	Mobilier divers + Lave vaisselle	11 250 €
2188	Tondeuse	1 300 €
2188	Divers (périscolaire)	1 500 €
2188	Travaux en régie	6 500 €

21316	Cimetière	2 500 €
21534	ERDF lotissements	29 600 €
21757	Matériel et outillage de voirie	6 000 €
2313	Presbytère et Salle polyvalente	126 488 €
2313	Economie énergie hall d'entrée école	5 000 €
2313	Travaux en régie	6 500 €
2315	Ouraille voirie	30 000 €
2315	Travaux voirie Rd67	228 000 €

Budget communal 2014	038-2014
-----------------------------	-----------------

M. DAMIEN détaille certains comptes de fonctionnement et notamment le chapitre 012, charges de personnel. Les élus approuvent, à l'unanimité, le montant du régime indemnitaire alloué au personnel communal au titre de l'année 2014, soit 20 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le budget équilibré comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	1 253 859.00 €	Fonctionnement	1 253 859.00 €
Investissement	934 226.00 €	Investissement	934 226.00 €
	2 188 085.00 €		2 188 085.00 €

Monsieur le Maire remercie M. DAMIEN pour son exposé budgétaire et son travail, ainsi que Mme Annette CANDOTTO-CARNIEL.

Il remercie également Mme Sophie BODELLE, Secrétaire Générale, pour la bonne tenue des comptes tout au long de l'année.

22h00 : Départ de Mme Astride LEVAVASSEUR

Délégués de la commune au CESAJE	039-2014
-----------------------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme délégués du conseil auprès du CESAJE :

- Mme Annette CANDOTTO-CARNIEL
- M. Jacques DAMIEN
- M. Daniel SANNIER

A l'unanimité

M. Daniel SANNIER précise que la prochaine réunion se tiendra le mardi 22 avril.

6 communes du canton adhèrent encore au dispositif CESAJE.

Participations aux frais de fonctionnement de scolarité - Ecole Gustave Flaubert Maromme - CLIS	040-2014
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Vu l'information de M. le Maire aux membres du Conseil Municipal, que par délibération en séance du 26 mars 2010, la Commune de Maromme accepte d'accueillir dans ses différents établissements scolaires, les élèves domiciliés en dehors de la Commune au vu des conditions suivantes:

- enfant scolarisé dans une classe n'existant pas dans la commune d'origine, telles les CLIS
- enfant étant dans une situation prévue par la Loi et les règlements, notamment l'article R. 212.21 du Code de l'Education

Vu que les placements des enfants en CLIS sont imposés par l'académie, et les familles n'ont pas le choix du lieu de scolarité.

Considérant que la participation pour un élève pour l'année 2013/2014 en classe CLIS, les frais de fonctionnement s'élèveront à 340 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le règlement de cette participation.

La somme sera créditée au compte 62878 : « remboursement de frais à d'autres organismes »

A l'unanimité

<p>Convention avec la CREA pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie / 2^{ème} période du dispositif/ Autorisation de signer la convention</p>	<p>041-2014</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de la poursuite du dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie et de faire adhérer la commune à une démarche mutualisée. De ce fait, la convention a pour objet de confier à la CREA la gestion et la valorisation des CEE des communes volontaires pour adhérer à ce dispositif.

Par cette adhésion, la CREA apporte à la commune :

- Une information et un conseil sur les actions éligibles au dispositif national des CEE, ainsi qu'une estimation du nombre de kWhcumac potentiellement valorisables par chaque action,
- Une aide pour intégrer dans les pièces de marchés publics, les prescriptions techniques nécessaires à la collecte et à la valorisation des CEE,
- Une prise en charge administrative de la constitution des dossiers de CEE concernant la réalisation des actions standardisées d'économies d'énergie et de leur dépôt auprès du PNCEE (pôle National des Certificats d'économies d'énergie),
- La mise en place de négociation avec les obligés afin de valoriser au mieux les CEE.
- Ce dispositif permet ainsi à la commune de bénéficier d'un accompagnement privilégié en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine, de la prise en charge administrative de ses dossiers de CEE et d'une valorisation dans les meilleures conditions financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide:

1. D'approuver ce qui précède,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux Boucles de Roumare :

M. le Maire présente les propositions de travaux sur les ouvrages adressée par le Port Autonome. La commune d'Hérouville n'est pas concernée par 2014.

Dossier DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie) :

- M. le Maire présente les documents à consulter en mairie sur la mise en œuvre de la Directive Inondation – Cartographie du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Rouen-Louviers-Austreberthe. Le conseil devra se prononcer sur le projet avant le 20 mai prochain.

Membres extérieurs du CCAS :

M. le Maire énonce les noms des membres extérieurs du CCAS. Ces derniers seront installés en même temps que les membres élus le mardi 15 avril prochain.

Commission communale des impôts Directs : M. HURE informe les élus qu'il lui faudra proposer 24 personnes (12 élus-12 extérieurs) à la direction générale des impôts fonciers. Seules 12 seront retenus.

Groupe de travail sur les nouveaux rythmes scolaires :

M. DAMIEN sollicite les élus pour travailler sur la mise en place des activités périscolaires. Les membres suivants se sont désignés : M. HURE, M. DAMIEN, Mme STEUX, Mme VAUDANDAINE, M. BELLAMY, M. SANNIER, et M. HAMEL.

Prochaines réunions :

- Commission urbanisme-voirie : Mercredi 7 Mai à 18h30
- Conseil municipal : Jeudi 15 Mai, 20h, en mairie

Gestion différenciée :

M. SANNIER propose de reconduire l'action des tontes retardées mise en place dans certains secteurs de la commune l'an dernier.

Objectif double :

- Expression de la nature,
- Gain de temps durant les travaux d'été,

Un rendez-vous est convenu avec les agents des services techniques, M. SANNIER, M. le Maire et M. BELLAMY le lundi 14 avril 2014.

Commémoration du 8 MAI

M. HURE rappelle les horaires de la manifestation en souhaitant que les élus participent en plus grand nombre à cette manifestation.

11h45 dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Pour le 11 Novembre, un projet d'exposition s'organise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	HURE Bruno
LEVAVASSEUR Astride	Pouvoir de PIGNE Marie-Fernande à SANNIER Daniel
PLANCHOU Claude	SANNIER Daniel
Pouvoir de SIMON Brigitte à VAUDANDAINE Marie-Claude	STEUX Armelle
URSIN Gilbert	VAUDANDAINE Marie-Claude
ZWAARDEMAKER David	